

## SITUATION DE TRESORERIE DE LA SOCIETE (chiffres non-audités)

<b>Trésorerie au 31/12/2020</b>		<b>2.850.922 €</b>		
a. les travailleurs de la Société	100%	0 €	0 €	Passif sursitaire (voir annexe 1)
b. les autres créanciers	20%	-1.999.303 €	9.996.515 €	Passif sursitaire (voir annexe 1)
<b>Total passif sursitaire</b>			<b>9.996.515 €</b>	
<i>à augmenter avec les litiges :</i>				
a. les travailleurs de la Société	100%	-48.072 €	48.072 €	Litige de Madame Sabine Piroton
b. les autres créanciers	20%	-64.673 €	323.363 €	Delta* litige de Monsieur Thierry Legon
<b>Total passif sursitaire (max)</b>			<b>10.367.951 €</b>	
<b>Trésorerie après PRJ**</b>		<b>738.874 €</b>		
<b>Total passif non-sursitaire</b>		<b>-642.090 €</b>		
- avance récupérable 7239 (HDM) de la Région Wallonne		-248.100 €		à rembourser pendant la période 2022-2027
- avance récupérable 7655 (FOOD) de la Région Wallonne		-238.834 €		l'acompte***, si la déclaration du deuxième semestre est acceptée
- intérêts CN 2019 'A' courus depuis l'ouverture de la PRJ		-133.451 €		situation au 31/12/2020
- autres dettes non-sursitaires		-21.705 €		situation au 31/12/2020
<b>Trésorerie après PRJ et repaiement du passif non-sursitaire</b>		<b>96.784 €</b>		

\* Monsieur Thierry Legon réclame judiciairement un montant provisionnel de 865.613,10 € et le Tribunal de l'entreprise de Liège a admis sa créance dans le passif sursitaire pour la somme de 542.250 €

\*\* au cas où tous les créanciers décident de prendre l'option d'être payée en cash

\*\*\* au 31/12/2020 l'acompte est de 731.862 €